
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 novembre 2016
Séance tenue le 21 novembre 2016

Résolution: CM16 1207

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Attendu que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée en 1979;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993;

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Attendu que Montréal a proclamé, en 2009, la journée du 6 décembre comme la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que la violence continue, malheureusement, de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs;

Attendu qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson
Mme Manon Gauthier
Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal invite tous les Montréalais à se souvenir de toutes les victimes de la tragédie de Polytechnique;
- 2- que la Ville de Montréal se proclame « municipalité alliée contre la violence conjugale » en appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
- 3- que Montréal condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
- 4- que Montréal s'engage, tel que déclaré dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 24 novembre 2016